

PRÉFET DU JURA

Préfecture Secrétariat général Direction des collectivités territoriales et des moyens de l'Etat Bureau des collectivités territoriales Lons-le-Saunier, le 2 5 JUIL 2011

LE PREFET DU JURA

à

Affaire suivie par : M. André JEANCLER Mme Pascale RUISSEAU

≅: 03.84.86.85.35 **≅**: 03.84.86.86.68

andre.jeancler@jura.gouv.fr pascele.ruisseau@jura.gouv.fr

Référence à rappeler : BCT/AJ-PR//2011

Circulaire nº 55

-Mesdames et Messieurs les Maires

 -Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés de communes, d'agglomération, de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

Objet : Procès verbal de la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du 20

juin 2011.

Référ : - article 10 du règlement intérieur de la commission départementale de la coopération intercommunale

P.-J. - 1 procès verbal

La commission départementale de la coopération intercommunale réunie en formation plénière le 18 juillet 2011 a adopté le procès verbal de sa séance du 20 juin 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur de la commission, je vous fais parvenir ce document sous ce pli.

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet de Dole

Philippe FOURNIER-MONTGIEUX

PREFECTURE DU JURA
Direction des Collectivités Territoriales
et des Moyens de l'Etat
Bureau des Collectivités Territoriales

Commission départementale de la coopération intercommunale du 20 juin 2011

Procès-verbal

La commission départementale de la coopération intercommunale s'est réunie le 20 juin 2011 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Francis VUIBERT, Préfet du Jura, assisté de M. Jean CARRON, rapporteur général, avec l'ordre du jour suivant :

- -1) Adoption des procès verbaux des réunions du 29 avril et du 9 mai 2011
- -2) Avis concernant la fusion de la communauté de communes du Val de Pesmes et de la communauté de communes Nord Ouest Jura, suite à la saisine de Monsieur le Préfet de Haute Saône.

Etaient présents :

- Monsieur Francis VUIBERT, Préfet du Jura, Président de la commission.
- Représentants du Conseil Régional : Mme Sylvie VERMEILLET et M. Denis VUILLERMOZ.
- -Représentant du Conseil Général : M. Christophe PERNY.
- Représentants des communes :
- <u> ✓ Collège n° 1</u>: MM. Jean CARRON, Jean Marie SERMIÉR et Gérald MOINE.
- Collège n° 2: MM. Jean-Claude WAMBST, Jacques PELISSARD, et Francis LAHAUT.
- ~ Collège n° 3 : MM. Dominique BONNET , Jean-Louis MAITRE et Philippe PASSOT.
- <u>Représentants des E.P.C.I. à fiscalité propre</u>: Mme Marie Paule PONTHIEUX, MM. Claude CHALON, Michel FISCHER, Jean François GAILLARD, Denis JEUNET, Jean Marc BLANC, Christian LAGALICE, Pierre ROUX, Dominique TRONCIN, Gérard BAILLY et Claude MUYARD.
- <u>Représentante des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux</u> : Mme Marie Christine CHAUVIN.
 - Etait en outre présent :
 - M. Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura,
 - Représentants des services de l'Etat :
 - M. Jean Marie WILHELM, Secrétaire Général de la Préfecture,
 - M. Philippe FOURNIER MONTGIEUX, Sous-Préfet de Dole
 - Mme Yolande MOUGENOT, représentant le Directeur départemental des Finances Publiques
 - M. Alain SCHUMENG, Secrétaire Général, représentant M. l'Inspecteur d'Académie
 - M. Marc CHARPENAY, Directeur des Collectivités Territoriales et des Moyens de l'Etat

- M. Claude BORCARD, Chargé de Mission Développement Durable à la Direction départementale des Territoires
- M. Jean Pierre VUILLEMOT, Direction départementale des Territoires
- M. Jean-Luc DELEGLISE, Chef du Bureau des Collectivités Territoriales
- Mme Marie-Hélène MONNOYEUR, adjointe au Chef du Bureau des Collectivités Territoriales
- <u>Le secrétariat de la commission était assuré par</u>: Pascale RUISSEAU et André JEANCLER,
 Secrétaires administratifs au Bureau des Collectivités Territoriales, chargés de l'intercommunalité.

Absents excusés et pouvoirs :

- Mme Marie-Christine DALLOZ, député du Jura
- M. Serge OUTREY, conseiller général du canton de Nozeroy
- M. Roland ROCHET, Maire de Saint Didier
- M. Gérard JACQUIER, Maire de Saint-Amour
- M. François GODIN, Maire de Bois d'Amont
- M. Daniel SEGUT, Président de la CC du Premier Plateau
- M. Laurent PETIT, Président de la CC Haut Jura Arcade
- M. Jean BURDEYRON, Président de la CC Jura Sud
- M. Claude ROMANET, Maire de Pretin, donne pouvoir à M. Jean-Marie SERMIER
- M. Albert HIGOUNENC, Président la CC Arbois, Vignes et Villages Pays de Louis Pasteur, donne pouvoir à M. Jean-François GAILLARD
- M. Patrick PETITJEAN, Président de la CC La Plaine Jurassienne, donne pouvoir à M. Dominique TRONCIN

Après s'être assuré que le quorum est atteint (24 membres présents sur 44), M. le Préfet remercie les personnes présentes à la commission départementale de la coopération intercommunale ; il énonce les personnes excusées et les pouvoirs donnés. Puis il rappelle les deux points de l'ordre du jour.

<u>M. le PREFET</u> : demande de procéder à l'adoption des procès verbaux des réunions du 29 avril et du 9 mai 2011

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

<u>M. le PREFET</u>: passe ensuite au 2^{ème} point de l'ordre du jour, à savoir la fusion de la *CC* du Val de Pesmes (70) et Nord Ouest Jura (39)

M. CARRON, rapporteur général, : M. Dominique TRONCIN, lors du groupe de travail du 7 juin 2011, a fait valoir les arguments de sa communauté de communes pour le refus d'intégrer la CA du Grand Dole. Il a notamment précisé que sa communauté de communes détenait 5 compétences qui ne sont pas exercées par le Grand Dole, dont la compétence scolaire.

Par ailleurs, se pose le problème de la position géographique de Champagney et de son devenir, en cas de fusion entre Nord Ouest Jura et Val de Pesmes.

Enfin, une demande de dérogation a été émise par la CC Nord Ouest Jura, demande qui semble ne pas avoir l'aval de M. le Préfet.

<u>M. TRONCIN</u>: présente la position de la communauté de communes et de son Président. Aucune fusion n'est envisagée. Sa demande de dérogation n'est peut-être pas suffisamment étayée, mais il apportera des éléments complémentaires rapidement. Il estime que la communauté de communes peut vivre dans des conditions respectables actuellement. Il a cru comprendre que le schéma était révisable tous les 6 ans, il souhaiterait rester en l'état, et refaire un point dans 6 ans.

M. BARBIER: aimerait savoir si la proposition de la Haute Saône porte sur la totalité de la communauté de communes.

<u>M. le PREFET</u>: Le Président de la CC du Val de Pesmes (4491 habitants) a saisi par courrier du 5 mai dernier le Préfet de Haute Saône d'une demande de fusion de sa communauté de communes avec celle de Nord Ouest Jura. Bien que ne figurant pas au schéma départemental de Haute Saône, la question a été évoquée par la CDCI de Haute Saône en sa séance du 4 mai, et le Préfet a souhaité que la CDCI du Jura soit également consultée à ce sujet.

<u>M. TRONCIN</u>: la demande est faite pour la globalité de la communauté de communes. Mais toutes les communes n'ont pas leur bassin de vie à Pesmes, c'est pourquoi, il est défavorable à une fusion de Nord Ouest Jura avec la CC du Val de Pesmes. Il y aurait un démantèlement de la communauté de communes en cas de fusion imposée. Il est impératif de laisser un choix d'intégration aux communes.

Concernant la commune de Champagney, le choix se fera en fonction de ce qui est proposé, compte tenu de l'obligation de continuité territoriale, la commune s'adaptera à la situation.

<u>M. CHALON</u>: pense également qu'on ne peut pas aller contre la volonté des communes. La CC Nord Ouest Jura a un versant qui va naturellement vers Pesmes et l'autre vers Dole. Les collégiens sont en grande majorité scolarisés vers Pesmes, alors que les déplacements « domicile-travail » se font vers le bassin de Dole.

<u>M. BARBIER</u>: constate un problème délicat pour cette communauté de communes. Il pense que des dérogations sont envisageables concernant la *CC* Nord Ouest Jura, compte tenu notamment des compétences qui sont difficilement compatibles avec la *CA* du *G*rand Dole. Une dérogation portant sur le seuil de 5000 habitants, permettrait à la communauté de communes d'évoluer. C'est un canton qui a une très faible densité d'habitants, avec une bipolarité difficile à traiter.

<u>M. le PREFET</u>: a présenté un schéma départemental, qui ne pouvait comporter de « solution bis ». Il est conscient qu'il y a d'autres possibilités, mais son projet devait être unique. Le schéma présenté par le représentant de l'Etat, est susceptible d'être amendé par la CDCI. En ce sens, il fera l'objet d'une co-production.

<u>M. SERMIER</u>: constate la réussite des travaux du Préfet. L'objectif de ce schéma est d'ouvrir la discussion dans tous les territoires afin de regarder quelle est la meilleure solution en terme d'aménagement du territoire, pour l'ensemble des collectivités locales, et surtout pour l'ensemble des habitants.

A titre personnel, il pense qu'il est beaucoup trop tôt pour envisager une fusion entre ces deux intercommunalités.

M. BARBIER: rejoint l'avis de M. SERMIER. Il est prématuré de se prononcer aujourd'hui et son vote sera négatif.

<u>M. CARRON</u>: se réjouit des propos de M. le Préfet. Cela rejoint ce qui a été dit lors du groupe de travail du 7 juin 2011. Les membres souhaitent parvenir, avant la fin de l'année, à l'adoption du schéma. Il faut respecter les délais, mais également donner du temps aux communes. Concernant les situations délicates, dont celle de Nord Ouest Jura, il est préférable de rester en l'état et de se donner 6 ans pour modifier les choses.

Il invite les membres de la CDCI à s'acheminer vers une décision de bon sens, de respect de la démocratie locale, tout en n'empêchant pas les mutations futures.

M. JEUNET: pour lui, et certains de ses collègues, une intercommunalité réussie se fonde obligatoirement sur le volontariat.

<u>M. le PREFET</u>: rappelle qu'il y a aussi en marge du schéma départemental et des travaux de la CDCI, la possibilité pour chaque commune du département de demander à bénéficier de la procédure dérogatoire, indépendamment des travaux afférents au schéma. Chaque commune, a pendant cette phase de réflexion, la possibilité de saisir la formation restreinte de la CDCI, si elle souhaite changer d'intercommunalité.

M. GAILLARD: pense également qu'on doit respecter le choix des communes.

<u>M. CHALON</u>: il n'est pas tabou de dépasser les barrières territoriales. Il prend l'exemple, dans le cadre de la carté hospitalière, du Val d'Auxonne, dont les habitants fréquentent l'hôpital de Dole. C'est un enjeu très fort d'équilibre du territoire de la CA.

M. BAILLY: pense qu'il peut y avoir un partenariat, un travail en commun, sans pour autant engager des procédures de fusion.

M. le PREFET : demande aux membres de la CDCI de procéder au vote.

L'avis concernant la fusion de la CC du Val de Pesmes et la CC Nord Ouest Jura est **défavorable à** l'unanimité.

En l'absence d'autres questions, M. le Préfet clôt la séance.

Lons-Le-Saunier, le 22 juin 2011

Le Rapporteur Général,

Jean CARRON, Maire de Sarrogna La Président,

Francis VUIBERT Prefet du Jura